



Nathalie DUPONT
Mme la Présidente de la Communauté
de communes Orée de Bercé-Belinois
1 rue Sainte-Anne
72200 Ecommoy

Réf. : CMAR/EJ

Sainte-Luce-sur-Loire, le 06.11.2024

Objet : Révision allégée n°2 du Plan local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois

Madame la Présidente,

Vous nous avez transmis, pour avis, votre projet de la révision allégée n°2 du Plan local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois. Nous prenons note du projet de relancer une activité de restauration à l'intérieur de locaux inoccupés. Il s'agit du reclassement d'une STECAL Nt au sein de la zone UZ du Petit Raidit.

Après un examen du document, notre Compagnie Consulaire n'a pas de remarque particulière à formuler. Cette modification ciblée n'entraînera pas de conséquence sur le secteur artisanal.

Par conséquent, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire émet un avis favorable au projet de modification du Plan local d'Urbanisme. Nous sommes bien entendu ouverts à toute discussion et restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments distingués.

Fabienne MALHAIRE-BOULANGER,



Présidente de la CMA de niveau
départemental-Sarthe